

***Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple
de Laigné et Saint-Gervais-en-Belin***

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 19 FEVRIER 2020

Le dix-neuf Février Deux mille vingt à vingt heures trente, les délégués du Comité Syndical, légalement convoqués, se sont réunis, 34 rue des Frères Bailleul à Laigné-en-Belin (72), Tél : 02 43 42 74 25.

Date de convocation : 12 Février 2020

Nombre de délégués : En exercice : 16 - Présents : 15 - Votants : 15

Etaient présents : BARBEAU Christian, BARTHES Renaud, CHENNOUKH Fatima, COCHONNEAU Laurent, DEROUINEAU Michel, DUBE Emmanuel, FOLLENFANT Dominique, FOUQUERAY Dominique, FOURNIER Colette, JAVELLE Marie-Claude, LAIR Benoit, LALOU Christophe, LANGLOIS Bruno, PLU Mathilde et REVEL Marie-Line.

Excusée : AUBRY CHABLE Manuella

Secrétaire de séance : Benoit LAIR

Ordre du jour :

- 1 – Approbation du Compte de Gestion 2019 (Budget principal)
- 2 – Vote du Compte administratif 2019 (Budget principal)
- 3 – Affectation du résultat 2019 (Budget principal)
- 4 – Etude et vote du Budget Primitif 2020 (Budget principal)
- 5 – Approbation du montant de la contribution des communes de Laigné et Saint Gervais en Belin
- 6 – Devis
- 7 – Affaires diverses

Rajout de deux points à l'ordre du jour :

- Avenant n°1 Lot 13 – CLIM MA
- Pénalités de retard aux entreprises des travaux d'extension du gymnase

01– APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2019 (Budget principal – SIVOM)

Monsieur le Président précise que le Compte de gestion transmis par le Receveur Municipal (Centre des finances publiques d'Ecommoy) ne fait apparaître aucune discordance avec la comptabilité du SIVOM.

Après en avoir délibéré le Comité syndical approuve à l'unanimité des membres présents le Compte de Gestion pour l'exercice 2019.

02–VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 (Budget principal – SIVOM)

Monsieur le Président expose aux membres présents du Comité syndical les résultats de l'exercice budgétaire 2019 :

La Section de fonctionnement se solde par un excédent de **134 725,87 €**

- 533 536,72 € en dépenses
- 619 102,08 € en recettes auxquelles on ajoute les 49 160,51 € d'excédent de 2018

La Section d'Investissements se solde par un excédent de **716 616,57 €**

- 641 757,91 € dépenses auxquelles on ajoute les 181 893,10 € de déficit de 2018
- 1 540 267,58 € en recettes

Chiffres auxquels il faut rajouter les de Restes à Réaliser en Section d'Investissement :

793 580,92 € en dépenses et 310 000 € en recettes soit un négatif de 483 580,92 €

Résultats cumulés pour la Section d'Investissement :

- 1 617 231,90 € en dépenses
- 1 850 267,58 € en recettes

Excédent de clôture : **367 761,52 €**

Monsieur le Président cède sa place à Madame Colette FOURNIER, qui prend la Présidence de la réunion le temps du vote du Compte administratif 2019. Celui-ci ne soulève pas de questions particulières.

Après délibération le Compte Administratif 2019 est approuvé par le Comité syndical.

03–AFFECTATION DU RESULTAT 2019 (Budget principal – SIVOM)

Monsieur le Président reprend la Présidence du Comité.

Après avoir pris connaissance du Compte Administratif 2019, le Comité syndical déclare à l'unanimité qu'il effectue une affectation de résultat d'exécution au compte 1068 de 134 725,87 €.

04–ETUDE ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020 (Budget principal – SIVOM)

Après avoir étudié la proposition du budget primitif 2020 du SIVOM et entendu l'exposé de Monsieur le Président,

le Comité adopte à l'unanimité des membres présents le Budget Primitif 2020 comme suit :

➤ Section de Fonctionnement :

Dépenses et recettes équilibrées à 695 350 €

➤ Section d'Investissement :

Dépenses et recettes équilibrées à 1 174 342,44 €

05 – APPROBATION DE LA CONTRIBUTION DES COMMUNES AU SIVOM POUR 2020

A la demande de la Trésorerie d'Ecommoy le Comité syndical doit délibérer sur le montant des contributions des communes pour 2020. Après calcul et suivant les statuts le montant s'élève à :

- pour la Commune de Laigné en Belin : **354 200 €**
- pour la Commune de Saint Gervais en Belin : **302 010 €**

Après délibération le Comité syndical approuve à l'unanimité des membres présents les montants des contributions des communes 2020 comme ils sont définis ci-dessus payables en 3 fois (50 % en mars, 30 % en juin et le solde en octobre 20%).

06 – DEVIS

Monsieur le Président fait part au Comité syndical de la réception de plusieurs devis pour des travaux et achats divers.

Après consultation et délibération par les membres du SIVOM Monsieur le Président est autorisé à l'unanimité à signer les devis, ci-dessous énumérés, pour lesquels les crédits nécessaires viennent d'être votés au Budget Primitif 2020 :

- Achat d'une débroussailleuse automotrice	EQUIP'JARDIN	10 463,20 € HT
- Achat d'une débroussailleuse à dos	EQUIP'JARDIN	788,33 € HT
- Fourniture et pose menuiseries alu	VITRES ET VERRE	2 121,00 € HT
- Fourniture et pose modules pour Tir à l'arc	LYON ARCHERIE	11 764,18 € HT
- Raccordement chaufferie vestiaires foot	CLIM MA	38 071,00 € HT
- Complément pour raccordement chaufferie vestiaires foot	CLIM MA	2 650,00 € HT

07 – AVENANT n° 1 CLIM MA Lot 13 – Marché de travaux « Extension du gymnase »

Monsieur le Président informe l'assemblée de la réception d'un avenant en plus values concernant le marché de travaux d'extension du gymnase, à savoir :

- Lot 13 Plomberie / Chauffage / ventilation - Avenant n° 1 : Entreprise CLIM MA montant + 17 400,16 € HT soit 20 880,18 € TTC correspondant à l'augmentation de la puissance de la chaudière, modification production ECS.

↳ nouveau montant du marché : 172 001,16 € HT soit 206 401,38 € TTC

TOTAL de l'Avenant : + 17 400,16 € HT

Après délibération le Comité syndical est d'accord à l'unanimité pour que Monsieur le Président signe l'avenant ci-dessus et accepte le nouveau montant du marché.

08 – PENALITES DE RETARD POUR LES ENTREPRISES – Marché de travaux « Extension du gymnase »

Monsieur le Président fait part aux membres du Comité Syndical que le calendrier des travaux concernant l'extension du gymnase ne sera pas respecté au vu des aléas du chantier et que des factures arriveront hors délai, alors le SIVOM peut exiger des pénalités de retard.

Après délibération, le Comité syndical décide d'exonérer toutes les entreprises de l'extension du gymnase de pénalités de retard.

PAS DE QUESTIONS DIVERSES

Prochaine réunion : le 11 Mars 2020 si nécessaire

Séance levée à 21 h 30